

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°30/2023

OBJET : SPORT : Subvention aux Associations Sportives pour l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois d'avril à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Vanessa BEAUJAUD / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI

ABSENTS REPRESENTES : Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI/ Xavier JARJANETTE par JeanChristophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Jean QUENCEZ/ Michaël TRUCCHI par Jean-PierreMONTCOUQUIOL/ Nathalie DIGANI par Alexandra GHIGI RUSSO/Françoise DAMILANO par Serge DIGANI/Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Philippe JANIN/ Maëva THOMMERET

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

Vu la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses articles L.4221-1 et L. 4221-5 du CGCT,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Sports qui s'est déroulée le 30 mars 2023,

Considérant la nécessité de l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations Sportives,

Considérant que les associations de moins d'un an d'exercice ne peuvent percevoir de subvention numéraire.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour un montant de 31 700 € (trente et un mille sept cent euros) selon la répartition présentée dans le tableau joint.

AR Prefecture006-210600540-20230407-30-DE
Reçu le 07/04/2023

Drap Darts		Locaux et minibus
Drap Football	14 000 €	Locaux et minibus
Drap Gymnastique	8 000 €	Locaux, fluides et minibus
Air Sport Pays Paillons	700 €	
Tennis Municipal de Drap	3 000 €	minibus
Judo Art martiaux	3 500 €	Locaux fluides minibus
Azur Bike	1 500 €	minibus
La Grange	500 €	
La Boule CDM	500 €	
Total	31 700 €	

Une subvention en investissement sera allouée à Drap Gym de 5000 euros sous réserve de l'obtention de la subvention du Conseil Département 06 pour l'acquisition du praticable.

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants aux conventions en vigueur, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération
- D'ATTRIBUER les subventions aux associations sportives qui en ont fait la demande détaillée ci-dessus :
- D'AJOUTER les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget primitif de la Commune afférent à l'exercice 2023, section de fonctionnement ;

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 25 Absents : 2 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 25

Fait à Drap, le 07 avril 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 07/04/2022
Affichage en mairie le : 12/04/2023